

COOPÉRATIVE DE MATHA (CHARENTE-MARITIME)

Un déménagement durable valorisant photovoltaïque et géothermie

Publié le 07/10/2019 par Olivier Leveque



La coopérative agricole de Matha (Charente-Maritime) entame depuis fin août la construction d'un nouveau siège, sur la commune de Blanzac-lès-Matha. Photo : Coop de Matha.

La **coopérative agricole de Matha** (<https://www.coop-matha.fr/>)(Charente-Maritime), réunissant **350 adhérents réalisant près de 18 millions d'euros de chiffre d'affaires**, entame depuis fin août la construction d'un **nouveau siège sur la commune de Blanzac-lès-Matha**, afin de déménager l'ensemble de ses locaux administratifs, ses bâtiments de stockage des intrants et ses silos de son site historique. « *Le site de Matha était très proche du centre-ville, alors, dans un souci de sécurité, de mise en conformité réglementaire, d'efficacité pour l'accès et l'allotement des grains, ainsi que pour la performance énergétique, nous avons préféré acquérir un nouveau site à quelques kilomètres pour reconstruire des silos et nos bureaux* », explique **Thierry Buna, directeur de la coopérative**.

Sur ce site de 14 ha près d'une zone d'activité, la coopérative exploitera dans un premier temps 4 ha, où des **silos d'une capacité de 11 500 t vont être construits**. Originalité du projet : un fort engagement dans le développement durable dans le cadre de la **politique RSE** de la coopérative, aidé par la région Nouvelle-Aquitaine, les fonds européens FEDE et l'ADEME.

*Le site répondra aux critères des bâtiments du futur et produira davantage d'énergie qu'il n'en consommera, notamment grâce à des panneaux **photovoltaïques** disposés sur les toitures. La **géothermie** permettra également de chauffer les bureaux, mais aussi de refroidir le grain, ce qui est une vraie innovation, dans le but de répondre à l'exigence du zéro insecticide de stockage*, précise Thierry Buna.

Cinq millions d'euros

Les travaux des silos, première phase du projet, d'un budget global de **cinq millions d'euros**, seront subventionnés hauteur de 20 %, avec une mise en service prévue pour la récolte 2020.

Pour la petite coopérative charentaise, présidée par **Philippe Doublet**, membre de l'union d'achat UDCA et de l'union de commercialisation l'Entente, l'ambition est aujourd'hui de trouver de la valeur ajoutée dans des filières de qualité (300 t de lin, de blé meunier, etc.) et les certifications (accompagnement des agriculteurs sur le niveau 2 AREA et des viticulteurs niveau 3 HVE). « *Après avoir longtemps cherché à faire du volume dans les céréales tournées vers l'export via le port de Tonnay-Charente, nous nous orientons de plus en plus vers une clientèle locale, sur des marchés de niche qui valorisent les productions tracées et de qualité* », termine le directeur.



Futur site de la coopérative, à Blanzac-lès-Matha. Photo : Coop de Matha.

Quelques chiffres sur la coopérative de Matha

- 350 adhérents, dont 295 en polyculture (vigne et grandes cultures) et 55 viticulteurs
- 50 000 t de collecte (40 % de blé, 20 % de maïs, puis colza, orge, tournesol et cultures de niche)
- 18 M€ de CA (60 % activités produits du sol et 40 % approvisionnements, dont 60 % grandes cultures et 40 % vigne)
- 6 silos, 40 000 t de capacité de stockage
- 5 magasins d'approvisionnement
- 26 salariés
- 2 filiales : le CCO (centre de conseil œnologique) et Agri-Matha (Gamm vert)